

SAGAME
Société à responsabilité limitée au capital de 2 746 760 €
Siège social : 4, rue Denis Diderot, 66000 PERPIGNAN
523 454 940 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2026

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -1 277,43 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -1 277,43 €

Prélèvement sur les réserves :

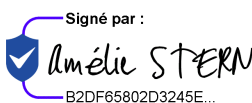
- sur le compte « **autres réserves** » -1 277,43 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :

B2DF65802D3245E...

Signé par :

D1DFCE31D0E8446...

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Il s'agit d'un changement de réglementation, et donc d'un changement de méthode comptable qui s'applique de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

S'agissant d'un changement de réglementation qui s'impose à l'entité, il n'a pas à être justifié.

Les principales dispositions de ce règlement portent sur :

- La nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique des transferts de charges
- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Les changements de méthodes comptables induits par l'application des nouvelles dispositions de Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitements des comptes antérieurs.

En revanche, étant donné que le Règlement impose de présenter la colonne comparative selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le Règlement et que ceux-ci diffèrent de ceux applicables avant son entrée en vigueur, des modifications de présentations doivent être opérées dans la colonne comparative 2024, dans le seul objectif de respecter ces nouveaux modèles.

Ces modifications de présentation sont de plusieurs ordres :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024
- Reclassement de certaines lignes du Bilan et du Compte de Résultat
- Reclassement lié à la suppression technique des transferts de charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

II. NOTE DE PRESENTATION GENERALE

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

En date du 19 avril 2013, les parties ont conclu un contrat de prestation de services prévoyant la fourniture par la société SAGAME de services de consultant, notamment en matière de conseils en communication digitale, stratégique, administratif, logistique et commercial. En contrepartie, il est prévu pour la société SAGAME une rémunération forfaitaire mensuelle de 9 500€ HT. Un avenant à cette convention a été signé le 4 janvier 2021 pour modifier l'article 3 de la convention du 19 avril 2013. Cet avenant porte la rémunération mensuelle à 7 000€ HT. Un avenant du 30 juin 2025 modifie la rémunération mensuelle pour la porter à 12.000€ HT à compter de juillet 2025

La société SAGAME a consenti des abandons de créances sur les exercices précédents:

Pour mémoire, en 2018 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 114.000€ HT avec un retour à meilleure fortune, en 2019 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 114.000€ HT avec un retour à meilleure fortune, en 2020 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 114.000€ HT avec un retour à meilleure fortune, en 2023 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 84.000€ HT avec un retour à meilleure fortune, en 2024 un abandon de créance avait été consenti à la SAS DUFLOT pour 84.000€ HT avec un retour à meilleure fortune

III. NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont valorisées au bilan suivant la méthode du coût historique complet. Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée des biens ou de la durée de protection juridique.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2. Immobilisations financières

Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Stocks

Le stock est calculé selon la méthode du coût de revient moyen pondéré. Il a fait l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe en mentionne les échéances.

Une provision a été comptabilisée pour les créances qui présentent un risque de non-recouvrement à la clôture de l'exercice en appliquant un coefficient de dépréciation à leur montant nominal hors taxe.

5. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe mentionne les durées restants à courir des emprunts.

6. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de la société que des législations fiscales et sociales en vigueur.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Eléments relatifs au compte de résultat

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **190 603** euros et un total **charges** de **191 880** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 277** euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2. Distinction des résultats courant et exceptionnel

Le classement des éléments exceptionnels s'effectue de la manière suivante :

- * les éléments exceptionnels des activités ordinaires ont été portés au résultat courant.
- * les éléments exceptionnels hors des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel.

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		3 375
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS - FACT. NON	370	370
Dettes fiscales et sociales CHARGES SOCIALES - CHARGE	3 005	3 005

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		71 203
Autres créances INT CC - C/C	71 203	71 203

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				2 150
cotisations TNS			2 150	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				2 150

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS 6ETOILES			2 388 722	100,00	(58 949)
2. Participations (10 à 50 %)					
SARL GJE			(483 014)	29,70	(122 669)
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

--

Désignation de l'entreprise : SARL SAGAME			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 4 Rue Denis Diderot			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 5 2 3 4 5 4 9 4 0 0 0 0 1 7			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TO TAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TO TAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :			Stocks :	
			Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL SAGAME			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 746 760.....)	DA	2 746 760	2 746 760
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	121 350	121 350
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 133 521	1 142 321
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 277)	(8 800)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 000 354	4 001 631
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		51 256
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	667	2 461
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 226	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	167 000	215 000
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	183 893	268 717
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	4 184 246	4 270 348
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	183 893	268 717
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SARL SAGAME							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	114 000	FH		FI	114 000	84 000	
		FJ	114 000	FK		FL	114 000	84 000	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		746	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
Autres produits (1) (11)					FQ		1		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	114 000	84 747	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	43 038	29 140	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	455	449	
	Salaires et traitements *					FY	99 634	74 986	
	Cotisations sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \text{ (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	16 049	15 550
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
							GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	60	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	159 237	120 126
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(45 237)	(35 379)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		3 658	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	5 400		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	71 203	85 515	
	Reprises sur dépréciations					GM		114 981	
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
	Total des produits financiers (V)					GP	76 603	204 154	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	32 643	7 849	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		76 031	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	32 643	83 880	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	43 959	120 274	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 277)	84 895	

Désignation de l'entreprise SARL SAGAME		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	207 487
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	295 482
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(87 995)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 700
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	190 603
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	191 880
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 277)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
A8			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.